

VOLVO TRUCK CORPORATION

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE VEHICULES COMPLETS

Le soussigné, Micael Lundberg, Homologation Manager, certifie par la présente que le véhicule:

- 0.1. Marque (raison sociale du constructeur): Volvo
0.2. Type: VTA3T
Variante: C3FMA1
Version: N5HL3M68013xx3HNYUUA
0.2.1. Nom commercial: FM
0.4. Catégorie de véhicule: N3
0.5. Raison sociale et adresse du constructeur: Volvo Truck Corporation
SE-405 08 Gothenburg, Suède
0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires: A l'intérieur de l'une des portes, rivetées
Emplacement du numéro d'identification du véhicule: Sur le longeron droit, près de l'essieu
0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur: Sans objet
0.10. Numéro d'identification du véhicule: YV2XTY0A7GB779799
est conforme à tous égards au type décrit dans la réception:
délivrée le: e11*2007/46*3086*02
2016-03-09

et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres dans lesquels la conduite est droite et qui utilisent les unités métriques pour l'indicateur de vitesse.

Gothenburg, Suède
(Lieu)

2016-06-22
(Date)

(Signature)

Performances environnementales		
46.	Niveau sonore	
	A l'arrêt à un régime de: En marche:	83 dB(A) à 1350 min ⁻¹ 75 dB(A)
47.	Niveau des émissions d'échappement:	Euro VI-C
48.	Emissions d'échappement	
	Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:	EU 595/2009*627/2014C
	1.1. Procédure d'essai: ESC	Sans objet
	1.2. Procédure d'essai: WHSC (EURO VI)	
		CO: 41.7 mg/kWh THC: 1.8 mg/kWh NMHC: - mg/kWh NOx: 77.9 mg/kWh THC + NOx: - mg/kWh NH ₃ : 4.8 ppm Particules (masse): 2.7 mg/kWh Particules (nombre): 0.919E+11 #/kWh
	2.1. Procédure d'essai: ETC	Sans objet
	2.2. Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)	
		CO: 305.7 mg/kWh NOx: 244.0 mg/kWh NMHC: - mg/kWh THC: 1.3 mg/kWh CH ₄ : - mg/kWh NH ₃ : 0.6 ppm Particules (masse): 4.7 mg/kWh Particules (nombre): 0.545E+11 #/kWh
48.1.	Valeur corrigée du coefficient d'absorption:	0.50 m ⁻¹
Divers		
50.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses:	Non
51.	Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe II, partie 5:	Sans objet
52.	Remarques:	CNIT: N30VLVTRE89P258